Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260924-CMDU240926003-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à vingt heure en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Karine ALBANHAC, maire.

Date de la Convocation : 16 septembre 2026

Présents :
K. ALBANHAC, C. PLUS, F. MAUMAS, P. IMBERT, P. DELAHAYE, A. FERTÉ-DEVIN, G. LE DERRIEN, M. FEUILLET, T. BESNARD, T. VIEILLE-CESSAY, R. SALONDY, J. BENARD-TERRIEN, C. BRICE (arrivée à 20 h 30), C. LAMOURIC, G. VASSEUR, M. GRÉCO, A. KNOERLÉ, P-Y. MATEL, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, E. ANDRIEU, P. CASTELL, M-T. PERENNOU

Absents : B. NÉDÉLEC, C. BRICE (de 20 h à 20 h 30), L. POUHAUT, S. ESLAN

Membres en exercice : 27
Membres présents : 26 jusqu'à 20 h 30 et 27 à partir de 20 h 30
Membres absents : 4 jusqu'à 20 h 30 et 3 à partir de 20 h 30
Procurations : 3
Votants : 26 jusqu'à 20 h 30 et 27 à partir de 20 h 30

Brigitte Nédelec a donné pouvoir à Richard Salondy
Laurence Pouhaut a donné pouvoir à Julie Benard-Terrien
Sylvie Eslan a donné pouvoir à Pascale Imbert

François Maumas été élu secrétaire de séance.

3 - FETE DU BRUIT – Avenant à la convention entre la commune et Régie scène

Monsieur François Maumas, adjoint au maire délégué à la vie associative, culture, patrimoine et sports expose :

Du 10 au 12 juillet 2026, la société Régie scène a organisé sur le site communal du coin du bois à Saint-Nolff, le festival Fête du bruit.

Lors de sa séance du 28 mai 2026, le Conseil Municipal avait été informé que la Convention d'occupation entre les deux parties laissait sur les dernières années à la charge exclusive de la Commune la consommation d'eau du Festival et qu'il serait demandé en conséquence de réaliser un état des lieux des compteurs d'eau communaux à l'entrée et à la sortie du site par les Services techniques de la Commune.

Au regard de la consommation d'eau due aux très fortes chaleurs durant le festival 2026, la Commune a demandé à la société Régie scène de prendre en charge financièrement cette consommation d'eau importante.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260924-CMDU240926003-DE

Pour se faire, il est nécessaire de voter un avenant à la convention d'occupation 2026, détaillant les modalités de refacturation à la société Régie scène et tenant compte des relevés de compteurs et de l'état des lieux sortant annexé.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 2 septembre 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal **par 20 POUR et 6 ABSTENTIONS** :

-approuve les termes de l'avenant à la convention ci-jointe, actant le principe d'une refacturation des consommations d'eau à la société Régie Scène et le montant de cette refacturation.

-autorise madame la maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention ci-jointe et toutes pièces afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 25 septembre 2026
Le maire,
Karine ALBANHAC

